

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

11 JANVIER 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 11 janvier 2016 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 7 décembre 2015
 - b. Séance extraordinaire du 21 décembre 2015 – 19h
 - c. Séance extraordinaire du 21 décembre 2015 – 20 h
4. Acceptation des dépenses
5. Comptes à recevoir au 31 décembre 2015
 - a. État des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et scolaires
 - b. Procédure de vente pour défaut de paiement des taxes
6. Contrat de travail – Patrick Rioux
7. Pisciculture Anse-Pleureuse – Mise en disposition par le MERN
8. Vente de propriété – Résidence du 5 , rue de la Montagne
9. CACI – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière
10. Demandes diverses :
 - a. 18, de l'Église – Gros-Morne / Fossé municipal
 - b. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du plan de mise en œuvre
 - c. Fonds de visibilité Cartier – Approbation du formulaire de demande 2016
11. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
12. Période de questions
13. Levée de la session

001-01-2016

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Lévesque,
appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes diverses» demeure ouvert.

Proposition adoptée.

002-01-2016

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :
Séance ordinaire du 7 décembre 2015
Séance extraordinaire du 21 décembre 2015 – 19h00
Séance extraordinaire du 21 décembre 2015 – 20h00

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

003-01-2016

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	37 655.73 \$
Comptes payés, pour un total général de	12 646.19 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	16 316.10 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

004-01-2016

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015 (ART. 1022, Code municipal)

Attendu que le document présentant l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31/12/2015 a été soumis au conseil :

Attendu que la liste présente le sommaire des soldes à recevoir suivants :

Arrérages 2014	30 320.80
Arrérages 2015	104 526.27
<u>Intérêts</u>	<u>8 649.93</u>
GRAND TOTAL	143 497.00 \$

Sur proposition de Germain Émond,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2015.

Proposition adoptée.

005-01-2016

PROCÉDURE RELATIVE À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (art. 1023, Code municipal)

Considérant que le Conseil juge que la procédure de ventes des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux propriétés ayant un solde impayé au 31 décembre 2014 ;

Considérant que la Commission scolaire des Chic-Chocs a déposé la liste des propriétés sujettes à une vente pour taxes pour transmission à la MRC de la Haute-Gaspésie en vertu de l'article 1024 du Code municipal du Québec;

Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE tous les arrérages de taxes municipales et intérêts au 31/12/2014 soient réclamés par courrier recommandé;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquitté les arrérages 2014 avec les intérêts à date et les frais soit transmise à la MRC de la Haute-Gaspésie pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date limite fixée par la MRC;

QUE la liste des contribuables déposées par la Commission scolaire des Chic-Chocs au 31 décembre 2014 soit transmise à la MRC de La Haute-Gaspésie;

QUE des frais d'administration de 30 \$ par dossier (incluant les frais postaux) soient exigibles lors du retrait des dossiers de la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes;

QUE le mandat de vérification des désignations cadastrales soit confié à Me Cécile Lacasse et que les frais soient portés au dossier à transmettre.

QUE les frais d'administration de 30 \$ par dossier et de vérification des mandats relativement au dossier transmis seulement à la demande de la Commission scolaire des Chic-Chocs lui soient facturés.

Proposition adoptée.

- 006-01-2016** **CONTRAT DE TRAVAIL – PATRICK RIOUX**
Attendu que le contrat de travail de l'animateur du Programme Animation Jeunesse Haute-Gaspésie, Patrick Rioux, est échu le 31 décembre 2015
- Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE le contrat de travail de Patrick Rioux soit renouvelé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 avec indexation du salaire de 2 % et actualisation des vacances selon la politique de relations de travail en vigueur.
Proposition adoptée.
- 007-01-2016** **PISCICULTURE ANSE-PLEUREUSE – MISE EN DISPOSITION PAR LE MERN**
Considérant qu'Arctica Food Group Canada / Groupe aliment Arctica Canada inc. a entrepris des démarches de relance de la pisciculture Anse-Pleureuse ;
- Considérant qu'un délai supplémentaire d'un an et plus est requis pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation du projet ;
- Pour ces raisons,
Sur proposition de Renaud Robinson.
Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à l'unanimité :
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appui le projet d'acquisition des infrastructures de la pisciculture par Arctica Food Group Canada inc. / Groupe Aliment Arctica Canada inc. ;
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de ne pas entreprendre la mise en disposition par appel d'offres de la Pisciculture Anse-Pleureuse pour une période minimale d'un an ;
- QUE la période soit prolongée advenant une demande de délai supplémentaire du promoteur.
- Proposition adoptée
- 008-01-2016** **VENTE DE PROPRIÉTÉ – RÉSIDENCE DU 5, RUE DE LA MONTAGNE – SECTEUR GROS-MORNE**
Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a lancé un appel d'offres public dans les journaux en 2015 pour la vente de la résidence du 5, rue de la Montagne, secteur Gros-Morne, et ce, sans résultat ;
- Considérant que Daniel Daraïche et Natacha Daraïche offrent d'acheter l'immeuble du 5, de la Montagne à Gros-Morne à leurs risques et périls et sans garantie de vices cachés pour la somme de 1000 \$;
- Sur proposition de Mario Lévesque,
Appuyé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
- QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la vente de la propriété sise au 5, rue de la Montagne, Gros-Morne (Lot 51-A-2 P, RG 01, Canton Taschereau) pour la somme de 1000 \$ et ce aux conditions précitées ;
- QUE le maire Serge Chrétien et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents relatifs à la vente.
- Proposition adoptée.
- 009-01-2016** **CACI – DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE**
Considérant que le Centre d'accès communautaire internet Mont-Louis et Gros-Morne a déposé une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière à la Commission municipale ;
- Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être consultée pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance ;
- Sur proposition de Claude Laflamme,

Appuyée de Mario Lévesque,
Il est résolu à la majorité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe la Commission municipale du Québec qu'elle est favorable à une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière.

Proposition adoptée.

010-01-2016

Le maire refuse d'approuver et de signer la résolution 010-01-2016.

DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX – 18 DE L'ÉGLISE, SECTEUR GROS-MORNE

Considérant que le drain de la résidence du 18 rue de l'église à Gros-Morne traverse l'emprise de la route de l'Église et une rue privée avant de s'acheminer à la rivière Gros-Morne ;

Considérant que les propriétaires riverains rejettent, occasionnellement, le surplus d'eaux usées de leurs systèmes d'évacuation dans le fossé faute de pouvoir se conformer au Q-2, R.22 (Rapport du relevé des installations individuelles de traitement des eaux usées et de l'étude géotechnique préparé par Tetra Tech) ;

Considérant que la propriétaire juge que les odeurs qui s'infiltrent par son sous-sol proviennent du drainage relié à sa résidence et qui traverse sous l'emprise de la route municipale ;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyé par Renaud Robinson
Il est résolu :

QUE les responsables des travaux publics procèdent aux travaux suivants au 18, rue de l'Église, Gros-Morne :

- Ouvrir le trou d'homme
- Poser un clapet au tuyau de drainage de la résidence si possible ou installer une dérivation des eaux du fossé

QUE les travaux soient réalisés sans délai.

Proposition adoptée.

011-01-2016

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte le Plan de mise en œuvre 2015-2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour son territoire.

Proposition adoptée.

012-01-2016

FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – APPROBATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE 2016

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Marc Boucher,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal approuve les directives et le formulaire de demande d'aide financière pour l'année 2016 tel que déposé. Les demandes devront être déposées au plus tard le 12 février 2016.

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

013-01-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, la séance est levée.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal **À L'EXCEPTION DE LA RÉOLUTION 010-01-2016 SUR LAQUELLE J'EXERCE MON DROIT DE VETO**

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.